
[AMI EMDT Architecte Conception/AMO Construction Base O&M Dieppe](#)

[Imprimer](#)

Deadline

21 janvier 2022

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

AMI EMDT Architecte Conception/AMO Construction

Base O&M Dieppe

- bureaux et entrepôt industriels -

- **CONTEXTE**

La société Les Eoliennes en Mer Services LEMS, consortium composé d'Ocean Winds (co-entreprise dédiée à l'éolien en mer créée par ENGIE et EDP Renewables), Sumitomo Corporation, Caisse des Dépôts, a remporté les appels d'offres de parcs offshores de Yeu Noirmoutier (EMYN) et Dieppe Le Tréport (EMDT). Chaque parc sera constitué de 62 éoliennes Siemens Gamesa (SGRE), pour une puissance de 496MW chacun.

Les autorisations administratives ont été obtenues en 2018-2019 et les projets sont en phase de préparation de la construction. La mise en service est prévue à l'horizon 2025.

Dans ce contexte une base de maintenance sera construite à Dieppe (76), dans l'avant-port.

- **BESOIN**

LEMS en tant que futur Maître d'Ouvrage, souhaite identifier des bureaux d'architectes ou entreprises pouvant assurer l'ensemble des activités suivantes :

Besoin numéro un : **Conception (plans détaillés)** d'un bâtiment de 1000 à 2000 m², réparti sur 2 niveaux

Ce bâtiment hébergera une base de maintenance avec des bureaux, un entrepôt de stockage de pièces et un atelier de maintenance, une cuisine, des vestiaires et sanitaires, ainsi que les voiries, réseaux et distribution, dont un parking extérieur.

Besoin numéro deux : **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** pendant la phase de construction du bâtiment

Compte tenu de la localisation du projet il est indispensable que le candidat connaisse

et ait déjà utilisé la Loi Littoral dans ses réalisations.

INFORMATIONS DEMANDEES

LEMS souhaite recevoir les éléments suivants en français:

- Présentation de l'architecte ou l'entreprise
- Exemples de réalisations similaires

NB LEMS contractualisera dans un premier temps sur la partie 1.

Dans cette perspective

EMDT enverra **immédiatement après clôture du présent AMI** aux **entreprises pré-sélectionnées** un accord de confidentialité, puis un **appel d'offres détaillé**, avec cahier des charges et planning,

La contractualisation de la partie 1 avec l'attributaire est envisagée mi-Mars 2022.

MODALITES DE REPONSE A L'AMI (RFI)

1/ Manifestation d'intérêt via formulaire d'identification société et répondant sur CCI Business EnR

(voir ci-dessous pavé actif rouge "répondre à cette consultation")

NB

pour pouvoir remplir le formulaire en ligne, il est nécessaire de devenir membre en quelques clics ou de se connecter avec ses identifiants si on l'est déjà

2/ Transmission de la totalité des éléments décrits ci-dessus à l'adresse courriel ci-dessous en utilisant un système de transmission par courriel permettant de rester en-dessous de 10 Mo

laurent.farvacque@eoliennes-mer.fr

Ces deux étapes sont **indispensables**, et doivent avoir été réalisées **impérativement** d'ici le

vendredi **21 janvier 2021**

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[CCI Business](#)

[Normandie](#)